

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 94 (1949)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Étranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50

RÉDACTION : Colonel-brigadier **Roger Masson**
ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

Un épisode de la bataille des Alpes de juin 1940.

L'écrasement du Chaberton

Le 14 mars 1713, furent signés à Utrecht, des articles préliminaires qui rétablissaient la paix entre le roi de France et le duc de Savoie, lesquels se trouvaient en guerre depuis le mois d'octobre 1703. Aux termes de ce traité, la ligne du partage des eaux entre les bassins du Rhône et du Pô devait devenir la frontière des deux Etats. Tout ce qui coulait dans le Rhône fut attribué à la France, et, conséquemment, la vallée de Barcelonnette fut dévolue à Louis XIV, mais, en contrepartie, ainsi que le marque le général Doumenc ¹, le Briançonnais fut durement amputé. Sur cinquante et une communautés qui le composaient et qui, depuis des temps immémoriaux, devaient leur hommage au Dauphin de

¹ Général Doumenc : *Mémorial de la Terre de France*, t. II : *Savoie, Dauphiné, Provence* ; 1^{er} vol., p. 330. — On ne saurait assez recommander la lecture de ce mémorial consacré à l'histoire militaire des frontières françaises. Il forme quatre volumes parus aux éditions Arthaud, à Paris.